

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_025

Mission 2023 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 06 décembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2023 comme suit :

Missions générales :

- Mise en oeuvre des actions du PPG 2023-2027
- Suivi des travaux de la 1^{ère} tranche de gestion de la ripisylve et des embâcles sur l'ensemble du territoire, recensement des propriétaires, conventionnement, relance pour autorisation des travaux;
- Élaboration de la 2^{ème} tranche de travaux du PPG 2023-2027 (réalisation des travaux 2024) ;
- Conseils et accompagnements aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;

- Identification de zones potentielles d’actions pour restaurer la continuité écologique sur le chevelu hydrographique ;
- Observation et suivi des développements algaux sur plusieurs cours d’eau du bassin versant ;
- Suivi du développement des espèces exotiques envahissantes (ambrosie, renouée du Japon) ;
- Appui ponctuel et développement de partenariat (Fédérations départementales de pêche, COPAGE, CEN, PNC, PNRGC) ;
- Appui et soutien des collectivités, et autres structures pour des initiatives locales (ex : nettoyage de rivière, opération arrachage EEE) ;
- Participation au fonctionnement du Syndicat Tarn-amont.

Unité géographique « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l’appel à projets « zones humides » de l’Entente de l’eau : projet de restauration sur le complexe de La Cham du Pont, porté par le PNC et l’ONF ;
- Participation aux démarches de la CCGCC sur le site Natura 2000 « Tarn, Tarnon, Mimente » ;
- Lancement d’un projet de mise en défens sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (Ru des Pouzets).

Unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte » :

- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l’eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques ;
- Pose de panneaux d’aide à la navigation dans le cadre du projet d’itinérance Tarn ;
- Accompagnement de la démarche d’atlas de la biodiversité communale (Ispagnac) ;
- Suivis et accompagnement des démarches sur le Bramont de Cantonnet ;
- Lancement d’un projet de mise en défens sur la commune d’Ispagnac (Combe des Cades).

Unité géographique « Vallée du Tarn » :

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de restauration de la zone d’expansion de crue à Saint-Hilarin, dans le cadre de l’appel à projet Agence de l’eau Adour-Garonne/Région Occitanie : Finalisation des acquisitions foncières, montage et signature d’un bail de mise à disposition de terrain, révision du DCE et consultation des entreprises ;
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l’eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques ;
- Pose de panneaux d’aide à la navigation dans le cadre du projet d’itinérance Tarn.

Unité géographique « Dourbie-Trévezel » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l’appel à projets « zones humides » de l’Entente de l’eau : poursuite de la restauration du complexe de zones humides de Montals-Vacquières portés par le PNC en partenariat avec l’ONF.
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l’eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques (partie aval de la Dourbie) ;
- Réalisation de l’étude de faisabilité pour le maintien des infrastructures sur le secteur entre le Monna et Millau.

Unité géographique « Cernon-Soulzon » :

- Accompagnement de la démarche d’atlas de la biodiversité communale (Saint-Rome-de-Cernon).

NB : les actions concernant l’ambition de restauration des zones d’expansion naturelle des crues du Cernon sont incluses dans la mission animation territoriale.

Unité géographique « Muse, Lumensonnesque » :

- Mise en œuvre du projet remise au point bas du ruisseau d’Estalane, commune de Castelnau-Pégayrols ;
- Projet tuteuré sur une zone humide de Castelnau Pégayrols à Lescure avec la MFR de VALRANCE.
- Lancement d’une démarche participative à destination des agriculteurs pour limiter l’impact du bétail sur les cours d’eau, préserver les zones humides

Établit le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau à 529 jours d'agents du syndicat.

Établit le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2023 à :

Salaires, fonctionnement, frais de déplacement, etc...	133 220,25 €
Dépenses ponctuelles : achats de matériel spécifique, dépenses de communication	3 500,00 €
TOTAL GENERAL	136 720,25 €

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2023 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 68 360,13 euros (50%),
- Autofinancement : 68 360,13 euros (50%) ;

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès de la Région Occitanie et des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15/12/2022
et publié ou notifié
le 16/12/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.